



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BEZIERS

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, M. BRESSON, Mme FREY, M. MOULIN, Mme DESCHAMPS, M. HERAIL, M. ANGELI, Mme FIRMIN, M. ZENON, Mme LAUGE, M. GARCIA, Adjoint(s).

Mme DE SAINT PIERRE, Madame BRUN, Mme BOYER, M. ARDA, M. FABRE-LUCE, M. POLATO, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. PHAM, M. ABID, Mme CHABBERT, Mme DARTIGUELONGUE, Mme OUMALEK, M. BOZKURT, Mme RUL, Mme FUCHS, Mme VALAIZE, M. PAREDES, M. PERNIOLA, Mme BOISJOT, M. RESPLANDY, Mme JULLIAN, M. COUQUET, Mme ROQUE, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme DORIER, M. FOURNIER, Madame ANDRIEU, Mme DAUGAS, Mme PELAEZ, M. CHOUKRI-TOURI, Mme DELBAERE, Mme VANDROY, Madame RAYSSEGUIE, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Alexandra FUCHS

- **APPEL et ADOPTION du COMPTE-RENDU de la Séance Publique du 16 mai 2017**

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMMUNICATIONS de MONSIEUR le MAIRE :

- Installation au sein du Conseil Municipal de M. François PERNIOLA, suite à la démission de M. Elie ABOUD du groupe « Pour la Renaissance de Béziers »
- Lecture d'un courrier signé de Mme Monique VALAIZE et de M. Daniel PAREDES indiquant leur volonté de ne plus siéger au sein du groupe « Pour la Renaissance de Béziers » suite à la démission de M. Elie ABOUD.
- - Lecture par M. Aimé COUQUET d'une question orale concernant le déploiement des compteurs LINKY

COMPTE-RENDU des DECISIONS du MAIRE : le Conseil prend acte

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

0 - Compte rendu des décisions du Maire - Application de l'article L2122/23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compte rendu des décisions du Maire

Le Conseil prend acte

ADMINISTRATION BUDGETAIRE

1 - Délégation de Service Public de la SAEM Occitane de Restauration - Compte rendu annuel d'activités de concession - Année 2016

Chaque année la SAEM Occitane rédige un compte rendu d'activités retraçant l'activité de son établissement dans le cadre de la délégation de service public. Celui-ci permet de vérifier les modalités d'exécution de la DSP. Le Conseil Municipal doit prendre acte de ce document.

Le Conseil prend acte

2 - Délégation de service public de la SAEM des Pompes Funèbres des Communes Occitanes - Rapport technique et financier 2016

Validation du rapport du délégataire de service public des pompes funèbres comportant les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service et un compte rendu d'activités pour l'année 2015.

Le Conseil prend acte

3 - Délégation de service public pour l'exploitation de la buvette de la salle Zinga Zanga, de l'espace bar du Palais des Congrès, de l'espace bar du théâtre municipal, de la buvette des arènes hors spectacles taurins, du service de collations au Stade de la Méditerranée - Adoption du compte rendu d'activité 2016.

Adoption du compte rendu d'activité 2016 - DSP Bars et buvettes des équipements municipaux

Le Conseil prend acte

4 - Délégation de Service Public des parkings Halles 1, Halles 2 et Jean Moulin à la société EFFIPARC Sud Ouest - Comptes rendus d'activité de l'année 2016

La Société EFFIPARC Sud Ouest, par contrats de Délégation de Service Public présente à la Ville, pour l'année 2016, les Comptes Rendus d'Activité.

Le Conseil prend acte

5 - Opérations concédées à VIATERRA - Compte rendu d'activités et financier arrêtés au 31.12.16
- ZAC du CAPISCOL BAS

Compte rendu d'activités 2016 - VIATERRA

Le Conseil adopte à l'unanimité

6 - Opérations concédées à Viaterra - Compte rendu d'activités et financier arrêtés au 31.12.16 -
Requalification du centre-ville

rapport d'activités et financier 2016 - CRAC centre ville

Le Conseil adopte à l'unanimité

7 - Convention d'adhésion au service de paiement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
(TLPE) par carte bancaire sur internet à partir du site de la Direction Générale des Finances
Publiques.

Convention avec la DGFIP afin que les exploitants de commerce puissent payer par carte bancaire
sur internet

Le Conseil adopte à l'unanimité

8 - Demande de Fonds de concours pour l'aménagement et l'équipement des communes (FAEC) à
la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée - Pacification des espaces publics :
Pourtour des Halles, Place de la Madeleine, et Rue Française.

Demande de Fonds de concours de 350 000 € pour l'aménagement et l'équipement des
communes (FAEC) à la CABM pour le projet "Pourtour des Halles"

Le Conseil adopte à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

9 - Mise en réforme de véhicules et de matériels informatiques

Le projet de délibération a pour objet la réforme et la sortie de l'inventaire de véhicules hors
d'usage et de matériels informatiques obsolètes.

Le Conseil adopte à l'unanimité

10 - Indemnités de fonction des élus

Indemnités Elus

Le Conseil adopte à l'unanimité

11 - Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire

La délibération vise à modifier les délégations du conseil municipal au maire en fonction des récentes évolutions législatives.

Les nouvelles délégations concernent donc :

- la possibilité de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;
- la possibilité de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 €;

Votants : 49

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

AFFAIRES CULTURELLES

12 - Acquisition de deux tableaux pour les Musées

La ville de Béziers achète deux tableaux pour enrichir ses collections.

Le Conseil adopte à l'unanimité

13 - Mise à disposition des Arènes le 29 juillet 2017 pour le spectacle Carmen - Convention Ville de Béziers / Société Ribera Organisation

La Ville souhaite mettre gratuitement à disposition de la société Vincent Ribéra Organisation, les Arènes le 29 juillet 2017, pour l'organisation du spectacle Flamenco Carmen. Aucune participation financière ne sera versée à la société de production mais une aide logistique lui sera apportée par la Commune.

Le Conseil adopte à l'unanimité

14 - Programmation culturelle 2017/2018 du Théâtre municipal présentée à la salle de loisirs Zinga Zanga - Mise en réseaux de la Billetterie correspondante

Afin d'assurer une meilleure couverture des spectacles, la ville de Béziers souhaite mettre sur les réseaux de vente Ticketnet et France Billet les spectacles de la programmation théâtrale 2017/2018 qui se déroulent à la salle de loisirs de Zinga Zanga. Une convention de partenariat fixe avec chaque partenaire les modalités de fonctionnement de cette mise en réseaux de la billetterie du Théâtre ainsi que le montant des commissions perçues par les partenaires en fonction du prix de vente du billet.

Le Conseil adopte à l'unanimité

15 - Mise en vente de la billetterie du Théâtre municipal pour la saison 2017/2018 dans les points d'accueil touristiques de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée (OTCBM) - convention de partenariat Ville de Béziers/OTCBM

Afin d'assurer une meilleure couverture des ventes de billets des spectacles de la programmation théâtrale pour la saison 2017/2018, la Ville de Béziers autorise l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée (OTCBM) de vendre ces billets sur les 5 points d'accueil touristiques stratégiques à savoir Béziers Centre Historique, Béziers Fonseranes, Valras-Plage, Sérignan, Villeneuve-Les-Béziers.

Les modalités de fonctionnement de ce partenariat sont précisées par le biais d'une convention entre les deux parties. L'OTCBM percevra une commission en fonction du prix de vente du billet.

Le Conseil adopte à l'unanimité

16 - Désignation de Mr Christophe BURTE comme représentant de la commune pour la demande d'attribution de la licence entrepreneur de spectacles vivants de la Ville de Béziers auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles Occitanie.

La réglementation liée aux spectacles oblige toutes les personnes physiques ou morales exerçant une activité d'exploitation de lieux de spectacles, de production et de diffusion de spectacle à être détentrices d'une licence d'entrepreneurs de spectacles. Leur renouvellement pour trois ans nécessite la désignation d'une personne physique pour représenter la collectivité. Il est proposé de désigner Christophe BURTE.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Le dossier 17 est annulé et retiré de l'Ordre du Jour

18 - Mise à disposition à titre gracieux de la Salle de Loisirs Zinga Zanga pour le bal des Sapeurs Pompiers de Béziers - Convention

L'amicale des Sapeurs pompiers de Béziers sollicite la mise à disposition gratuite de la salle de Loisirs Zinga Zanga pour le bal des sapeurs pompiers de Béziers prévu le 7 octobre 2017. Une convention est proposée fixant les modalités de mise à disposition de cette salle.

Le Conseil adopte à l'unanimité

19 - Mise à disposition gratuite de la salle de loisirs Zinga Zanga à l'Association la Fraternelle des Policiers de Béziers - Convention

L'Association la Fraternelle des Policiers de Béziers sollicite la mise à disposition gratuite de la salle de loisirs Zinga Zanga pour le gala de bienfaisance en faveur des orphelins des Policiers de Béziers le 30 septembre 2017. Une convention est proposée en fixant les obligations de chacune des parties.

Le Conseil adopte à l'unanimité

20 - FERIA 2017 - Animations programmées dans le cadre de la Feria

La Ville de Béziers proposera des balades en calèches et à dos d'ânes ainsi que des démonstrations de Force Basque pendant la Feria. Des conventions sont établies entre la Commune et les différentes associations portant ces animations.

Le Conseil adopte à l'unanimité

21 - Convention Commune de Béziers / Association les Emetteurs Biterrois - Installation d'une antenne à la Maison de la Vie Associative, 15 rue Général Margueritte à Béziers

L'association les Emetteurs Biterrois occupaient un bureau au 3ème étage de la MVA, et avaient fait installer une antenne sur le toit.

Pour des raisons de sécurité, l'Association concernée a dû libérer ledit bureau, pour se déplacer dans un autre local au 2ème étage, et elle est dans l'obligation de faire enlever l'antenne sur le toit.

Une partie des combles située au-dessus du bureau récemment attribué, lui a été réservée pour installer une nouvelle antenne de taille inférieure, selon les conditions prévues dans une convention spécifique.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES JURIDIQUES

22 - Commission d'Indemnisation à l'Amiable - Travaux des Halles - Indemnisation de trois commerçants

Adoption des protocoles d'accords transactionnels venant indemniser les commerçants touchés par les travaux du pourtour des halles.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

23 - Avenant n° 7 à la convention de délégation de gestion de service public de la restauration collective

Avenant n° 7 à la convention de délégation de gestion de service public de la restauration collective visant à préciser ou modifier certains articles de la Convention initiale

Le Conseil adopte à l'unanimité

24 - Règlements intérieurs Restauration Scolaire et dispositifs périscolaires

Gestion par la Ville de dispositifs afin d'assurer la restauration scolaire et les accueils des enfants en dehors des temps scolaires (coins jeux, Accueils de Loisirs Périscolaire, Heures d'études surveillées, ...). Il convient de valider des règlements intérieurs afin de gérer la relation Parents/Ville.

Le Conseil adopte à l'unanimité

25 - Création d'Accueil de Loisirs Périscolaire sur l'école élémentaire des Tamaris

Projet permettant de renforcer les apprentissages acquis durant le temps scolaire. L'Association des Patronages Laïques ayant souhaité se retirer de la gestion des ALP (écoles Roland et Tamaris), la Ville créera à la rentrée 2017, un ALP Tamaris (80 places). En ce qui concerne l'école Roland, il est proposé la mise en place d'heures d'études surveillées.

Le Conseil adopte à l'unanimité

26 - Convention de mise à disposition de matériel et de personnel pour le tournoi des Classes Patrimoine Rugby les 1er et 2 juin 2017

Tournoi annuel des Classes Patrimoine Rugby en partenariat avec l'Éducation Nationale, Hérault Sport et le service des Musées.
Demande de convention entre la Ville et Hérault Sport

Le Conseil adopte à l'unanimité

27 - Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accès à « Mon Compte Partenaire ».

Afin de calculer le tarif applicable aux familles sur les différents dispositifs gérés par la Ville (restauration scolaires, accueils de loisirs périscolaires, coins jeux, ...), il est retenu comme référence le quotient familial imputé par la CAF.
L'accès à ce compte partenaire permet aux agents chargés de la facturation d'accéder à cette information en respectant l'ensemble des règles de confidentialité.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES

28 - Conventions Halte Pouce

Dans un esprit d'objectifs communs entre la Maison de la Parentalité et l'Association Halte Pouce, reconnue d'intérêt général, la Ville de Béziers, souhaite mettre à disposition de l'Association des salles de la Maison de la Parentalité pour :

- accueil , orientation, accompagnement et soutien des familles,
- lutte contre l'isolement,
- réponde aux familles qui vivent le handicap.

Le Conseil adopte à l'unanimité

29 - Convention Hérault Sport

Une convention de partenariat a été faite lors de la manifestation "tu as entre 12 et 30 ans, viens t'informer", qui a eu lieu le 10 mai 2017, entre l'association Hérault Sport et le service des maisons de quartier.

Il conviendrait d'autoriser l'adjointe déléguée chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance et de l'école à signer cette convention.

Le Conseil adopte à l'unanimité

30 - Association "Céline"- Grand Gala de l'Espoir - Subvention exceptionnelle

proposition de subvention exceptionnelle de 4000€ afin de compenser les charges d'organisation du Grand Gala de l'Espoir liées au déplacement et défraiement des artistes ainsi qu'à la location du Palais des Congrès.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Départ de Mme ROQUE – Le nombre de votants change, il passe à 48.

AFFAIRES SPORTIVES

31 - Convention de partenariat entre la Ville et l'Association Sportive Béziers Football pour les saisons 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020

SUBVENTION DE 750 000 € SUR LA DURÉE DU CONTRAT VERSES SELON LES MODALITÉS SUIVANTES : 350 000 € POUR LA SAISON 2018/2019 ET 200 000 € POUR LES SAISONS 2018/2019 ET 2019/2020.
POSSIBILITÉ DE MODIFIER LES MONTANTS SELON LA DIVISION OU ÉVOLUERA LE CLUB.

Le Conseil adopte à l'unanimité

32 - Convention entre la Ville et l'Association sportive BEZIERS PETANQUE pour l'organisation du LEGEND TROPHY SHILTON les 21 ET 22 AOUT 2017 dans les Arènes

SUBVENTION DE 45 000 € A L'ASB PETANQUE POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION.

Le Conseil adopte à l'unanimité

33 - Subventions exceptionnelles :

3 000 € pour l'équipage composé de Marie Claire FLOCARD et Maylis de LORGERIL en vue de leur participation à l'édition 2018 du 4 L TROPHY

1 000 € pour l'Association Sportive du Lycée Jean Moulin pour la participation de plusieurs équipes à des championnats nationaux

L'équipage composé de Mesdames LORGERIL et FLOCARD souhaite participer au 4 L Trophy. Cela suppose un budget de 8 000 € et la Ville se propose d'apporter une contribution de 3 000 €. L'association sportive du Lycée Jean Moulin a qualifié plusieurs équipes pour des championnats nationaux. Cela a entraîné des frais de déplacements importants. La Ville souhaite contribuer à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AMENAGEMENT URBAIN

34 - ZAC DE LA COURONDELLE - Approbation de la convention de participation article L.311-4 du code de l'urbanisme : Monsieur Ohannes JALOGHLIAN - parcelle CX 392

Cette délibération concerne le projet de convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC établi par VIATERRA avec M. JALOGHLIAN Ohannes, d'un montant de 32 631,00 € pour la construction d'une surface de plancher constructible de 170 m² sur la parcelle cadastrée CX n°392.

Le Conseil adopte à l'unanimité

35 - ZAC DE LA COURONDELLE - Agrément de la cession de la parcelle cadastrée DH n°82 151 rue Léon Bourgeois (lot n°27 Îlot E3)

Cette délibération concerne l'agrément de cession par VIATERRA de la parcelle cadastrée DH n°82, 151 rue Léon Bourgeois d'une superficie de 450 m² à M et Mme Byllet CHERCHAR, moyennant un prix de 86 000 € TTC (quatre vingt six mille euros toutes charges comprises), en vue de la réalisation d'un logement individuel d'une surface de plancher maximum de 150 m².

Le Conseil adopte à l'unanimité

36 - Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition - Programmes vertueux sur le plan énergétique -

Cette délibération concerne l'approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre une majoration de la hauteur jusqu'à 30 % pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale ou qui sont à énergie positive, dans les zones à urbaniser « AU » initiatrices de projets neufs, et AUZ « ZAC de la Courondelle ». Cette modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme n'a soulevé aucune observation et s'inscrit parfaitement dans les orientations de développement de la ville, la présente procédure peut-être approuvée sur la base du dossier joint à la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

37 - Charte d'engagement à préserver et à mettre en valeur la valeur universelle exceptionnelle du bien UNESCO Canal du Midi

Cette délibération concerne l'approbation de la charte d'engagement destinée à la préservation et à la mise en valeur universelle exceptionnelle du Canal du Midi, fondement de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Votants : 48
Pour : 46
Contre : 0
Abstentions : 2

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME

38 - Jeudis de Béziers - 29 juin, 6, 13, 20, 27 juillet, 3, 24 et 31 août 2017 - Partenariat Ville de Béziers/Office de Tourisme Béziers Méditerranée - Conventions Ville de Béziers/Commerçants participant à l'événement - Tarif pour occupation du domaine public

La manifestation "Les jeudis de Béziers " est reconduite pour 8 dates pendant la période estivale. Des conventions de partenariat sont établies avec les étaliers et restaurateurs participants. Un tarif de 70 € pour occupation du domaine public, par prestataire et par jeudi, est créé.

Le Conseil adopte à l'unanimité

39 - Convention de partenariat Ville de Béziers / Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault

La Ville de Béziers et la CCI de l'Hérault, nouvellement élue, ont identifié des actions sur lesquelles elles ont des intérêts communs. Elles conviennent donc d'établir une convention détaillant les modalités de partenariat pour chacune des actions.

Le Conseil adopte à l'unanimité

PERSONNEL

40 - Régime Indemnitare - Gardes Champêtres

R.I. gardes champêtres

Le Conseil adopte à l'unanimité

41 - Tableau des emplois - Créations d'emplois

Créations de postes

Le Conseil adopte à l'unanimité

42 - Tableau des emplois - Suppression poste

suppression poste

Le Conseil adopte à l'unanimité

SANTE PUBLIQUE

43 - Convention de partenariat relative à la prise en charge des situations d'incurie dans l'habitat

Dans le cadre de la prise en charge des personnes atteintes du syndrome de Diogène, il est proposé la mise en place d'un dispositif d'intervention pluridisciplinaire et multipartenarial. Afin de définir les modalités de partenariat, une convention devra être signée.

Le Conseil adopte à l'unanimité

La séance est levée à 20h00

Le compte-rendu de la séance sera consultable au Secrétariat du Conseil Municipal.

Vu le Maire, le mercredi 28 juin 2017

